déclare le commandant du 43e, au bout de ce temps, je ferai entrer mes hommes.

Résistez ! résistez ! clament les grands défenseurs du tabernacle, aspirants à la médaille de St-Grégoire-le-Grand.

Et le troupeau docile résiste tant et si bien que les soldats sont obligés de sortir tout le monde.

C'est à ce moment qu'on s'aperçoit que toutes les femmes présentes empestent l'éther. Le motif de la résistance passive de ces dames est facile à comprendre. Elles ne peuvent plus bouger ; il faut littéralement leur donner un appui pour leur permettre de sortir.

La dernière quittait le saint théâtre lorsque la grande porte croulait à son tour tandis que M. le Curé se trouvait mal.

Le reste fut bientôt fait et les fantassins reprenant le sac suivaient les chasseurs et les gendarmes en route pour Wasquehal.

A Wasquehal

Une bagarre dans l'église. — Le vicaire Camulynck frappe le commissaire de police et est arrêté par les gendarmes. — On trouve la sacristie empestée par le soufre.

De plus fort en plus fort, toujours comme chez Nicolet. A Wasquehal on avait, paraît-il, placé de la suie dans le clocher, pour rendre nègre les opérateurs. Le truc fut éventé à l'avance, la suie dut rester dans les sacs, mais un vicaire très connu, mais très peu estimé, trouva le moyen de cueillir, dès l'abord, les palmes du martyr.

Cet évêque en herbe, est, en ce moment, à l'ombre, dans la prison de Lille, où on bon lit remplace pour lui, la fameuse paille humide, dont ses prédécesseurs en Inquisition gratifièrent, autrefois, le véritable martyr que fut le chevalier de la Barre.

Dans cette commune, comme partout ailleurs, l'église fut attaquée de deux côtés différents, et comme partout ailleurs, encore, c'est la porte principale qui résista le plus longtemps, obligée de céder malgré tout avant la fin de l'inventaire.

Comme à Saint-Martin de Croix, une barricade de chaises avait été élevée derrière phacune des portes, comme à Saint-Martin de Croix, les défenseurs de l'église jetaient des projectiles sur les soldats. Mais mieux que partout, les défenseurs du tabernacle, purent s'apercevoir que l'armée, leur armée, prétendaient-ils encore il y a six mois, était absolument contre eux et se trouvait fatiguée de voir en face d'elle, des personnes qui se posant en patriotes cherchaient par tous les moyens possibles à se payer la vie des troupiers.

Mois passons sur les chaises envoyées à la volée, passons aussi sur les projectiles de toutes sortes qui tombaient sur les sapeurs occupés à démolir la barricade.

Le garde-champêtre Viseur, monté sur une échelle d'où il voyait dans l'église, a pu établir les responsabilités et il faut espérer qu'il y aura des sanctions nécessaires.

Cependant, sans nous répéter, nous pouvons dire qu'il fallut escalader un véritable rempart de sièges pour pénétrer dans ce qu'on est convenu d'appeler le sanctuaire.

Le capitaine de gendarmerie Lebas, la main sur son revolver, entra le premier, suivi de ses hommes, nullement excités malgré les provocations. Le commissaire de police le suivait de près et c'est alors que nous pûmes voir, du haut de la barricade, le vicaire Camulynck, hideux, tellement ses traits étaient contractés, se précipiter les poings tendus sur M. Joly.

Il lui reprochait, a-t-on dit, pour essayer sans doute le coup des circonstances atténuantes de n'avoir pas quitté son chapeau.

Le chapeau, mais tout le monde l'avait sur la tête, le chapeau, mais pas un de nous ne l'avait quitté, trop occupé que nous étions de tenir l'équilibre sur l'entrée mouvante qui nous était offerte.

Un coup de poing est porté par le belliqueux ecclésiastique, les gendarmes se précipitent, on isole Camerlynck des autres énergumènes qui commençaient à sortir de l'église se contentent de brailler à en prendre une laryngite aigue, les petites chansonnettes habituelles.

L'inventaire de l'église, proprement dite — si un dérivé du mot « propre » peut s'appliquer en la circonstance — est rapidement fait, et, on aborde la sacristie dont la porte est ouverte, avec autant de facilité que est la clef eut été entre les mains du sapeur chargé de l'opération.

Une intolérable odeur de soufre se répand alors dans la nef, il est impossible d'approcher et, lorsque le nez bien hermétiquement clos, les soldats se précipitent, ils peuvent entrevoir une marmite, absolument pleine d'où sort une flamme bleuâtre.

Le sapeur de première classe dont nous avons déjà parlé, la saisit, se précipite dans le chœur attenant à la sacristie, fait quelques pas dans l'église et à toute volée l'envoie rouler sur le sol au milieu des malotrus qui l'avaient allumée.

Comme on dit, c'est au tour de M. l'abbé Camerlynck et aux tabernaculeux personnages entassés là, de prendre quelque chose pour leur rhume.

A chaque fois que l'un des apaches pieux ouvre la bouche, il se voit dans l'obligation de la fermer aussitôt, saisi qu'il est à la gorge.

Le reste se passe sans incident très notable.

A relever seulement une vive altercation entre un vague vicaire appelé Phoque ou Fox, nous ne savons pas trop et le citoyen Lejeune Mullez, toujours au sujet du chapeau demeuré sur la tête.

Comme on le voit, l'inventaire de cette paroisse eut pu être intitulé le « chapitre des chapeaux ».

A Flers

Il était midi et demi environ, lorsque le martyr Camerlynck arrivait entre quatre gendarmes, devant l'église du Sart, qui, en moins de temps qu'il ne faut pour l'écrire, avait capitulé.

Les troupes sont rentrées à Lille à trois heures et une demi heure après, le vicaire de Wasquehal, faisait une entrée très peu triomphale à la maison d'arrêt.

A Mouvaux

A L'EGLISE SAINT-VINCENT

L'inventaire de St-Antoine de Roubaix — car il y a des St-Alitoine de partout — étant complètement terminé, les troupes se sont dirigées vers Mouvaux où il y avait deux inventaires à faire.

A huit heures les barrages étaient établis devant l'église St-Vincent.

Les sapeurs attaquent aussitôt les sommations faites, la porte de la sacristie, située derrière l'église.

Elle est assez rapidement démolie mais on se trouve en face d'une montagne de chaises qu'il est nécessaire de réduire à sa plus simple expression avant de pouvoir pénétrer.

Une forte odeur d'ammoniaque saisit alors tout le monde à la gorge, tout le parquet a été préalablement arrosé de ce liquide qui semblerait il, remplace tout autre pour les services divins.

Ensuite on s'attaque à la porte qui donne sans l'église. Nouvelle barricade de chaises qu'ils faut enlever pendant que les projectiles tombent drus comme grêle sur la tête des soldats et que les cléricaux poussent des cris terribles.

Enfin on peut passer et l'on arrête un marchand de charbon nommé Henri-Joseph Destombes au moment où il envoyait une chaise au milieu des gendarmes.

Rappelons, en passant, que ce charbonnier fut déjà arrêté dans des circonstances identiques, au moment où les nonnes chères à son cœur étaient priées d'aller dire autre part des prières dont personne en France ne sent plus le besoin. A ce moment il bénéficia d'une mesure de clémence qui, espérons-le ne se renouvellera pas.

Enfin, au milieu des cris et des hurlements, l'inventaire se termine sans incidents graves, grâce au sang-froid des gendarmes qui maintiennent les harpies dirigées par des cléricaux bien connus mais peu estimés dans la commune.

On ne parlait de rien moins que de faire subir au représentant du gouvernement le pire des supplices. Certaines dames, bien pensantes, émettaient, en effet, l'avis de rétablir les procédés du tribunal de l'Inquisition, à son intention personnelle.

A L'EGLISE SAINT-FRANÇOIS

Les troupes arrivent devant l'église Saint-François, à 9 heures 1/2 exactement ; la petite place est dégagée par les soldats et M. Prudhomme fait, mais en vain, les sommations d'usage. Alors les sapeurs attaquent la porte.

Ils leur faut 40 minutes de travail pour en venir à bout car si la porte vole assez vite en éclats, il y a derrière une barricade de poutrelles en fer. Enfin le porche est dégagé et la seconde porte cède bientôt. Deux cents fidèles se trouvent dans l'église ; la plus grande partie sont des femmes. Le curé lit une protestation et termine en disant que l'agent des domaines peut se retirer puisque cette église est la propriété de M. François-Masurel, présent à ses côtés.

Le pro-curé Masurel appuie la protestation du marchand de prières et dit que tout lui appartient. L'agent des domaines dit qu'il prend note de sa protestation et se dispose à commencer l'inventaire. Comme les pitres qui se trouvent derrière le curé deviennent menaçants, les gendarmes en expulsent plusieurs, les femmes se réfugient dans le chœur.

A ce moment Arnoult s'approche d'un rédacteur de la sainte feuille et lui glisse à l'oreille : « Approchez-vous du côté du chœur, ça va chauffer. » ; puis il se dirige lui-même de ce côté exciter ses vieilles bigotes, leur disant : Il ne faut pas vous laisser faire comme cela. Quand les sapeurs s'avancent du côté du chœur pour attaquer la porte de la sacristie, une véritable scène de sauvagerie se produit : les femmes au nombre d'une centaine s'élancent sur les gendarmes qui protègent les sapeurs. Plusieurs d'entr'eux ont les mains et la figure égratignés. La troupe est réquisitionnée ; les femmes devenues enragées poussent des cris de fauves, se prennent toutes par le bras et refusent absolument de sortir du chœur. Cependant les gendarmes et les soldats en ont bientôt fini et les plus farouches se voient expulsées comme les autres.

Les sapeurs attaquent la porte de la sacristie, quelques échappés de patronage répondent de l'intérieur : « On ne saura pas l'ouvrir vous pouvez frapper. » L'un des sapeurs leur répond : « Attends donc, on vient si n'y en a pas pour cinq minutes. »

La porte est assez rapidement réduite en miettes, quelques madriers, des vieux socles de saints, et quelques planches qui forment une barricade, sont vivement écartés et les représentants du gouvernement peuvent entrer. Les armoires sont ouvertes par les sapeurs et l'inventaire se termine.

A la sortie de la sacristie les sauvages qui se trouvent dans l'église, l'écume à la bouche, insunent les représentants de l'autorité.

Florimond Montaigne, 20 ans, lisserand, demeurant rue de Lille, 287, lance une chaise dans la direction du commissaire de police, il est aussitôt arrêté.

Il est 10 heures 45, quand l'agent des domaines sort accompagné du commissaire et entouré des gendarmes. En arrivant sur la place de l'Eglise des clowns de la troupe cléricale qui s'étaient déjà fait remarquer au dhomme, le saisissant par la tête un crient de toutes leurs forces à l'oreille : « Casserole ! » L'un d'eux est arrêté par les gendarmes, c'est un certain Charles Tiberghien Breuvart, demeurant rue de l'Alma.

Les deux prisonniers ont été conduits à la gendarmerie.

M. Prudhomme a laissé Montaigne en liberté.

A Canteleu

Un curé insulte les fonctionnaires et fait vœu que les soldats français soient écrasés par les prussiens !

L'inventaire à l'église du Saint-Sépulcre de Canteleu, a eu lieu hier après-midi et n'a été, somme toute, qu'une farce cléricale où les acteurs cagotins ont donné l'amusant spectacle d'une rage sans pareille.

Vers 2 h. 20, deux compagnies de chasseurs à pied, un peloton de chasseurs à cheval, et 20 gendarmes venaient prendre position devant l'église et occupaient les rues avoisinantes.

Le tocsin commençait à tinter, il dura d'ailleurs tout le temps des opérations.

M. Cucherat, commissaire du 8e arrondissement assistait M. Ravisé, receveur des domaines, chargé de faire l'inventaire. M. Cucherat se présentait devant la grande porte close et faisait les trois sommations accompagnées de sonneries de clairon.

Aucune réponse ne fut faite. De l'intérieur venaient les cris de Liberté ! Vive Jésus-Christ ! qui n'équivaloient pas au traditionnel sésame ouvreur de porte : cordon s. v. p.

Les sapeurs alors entament la porte et font sauter la serrure. Mais les enfermés de l'église font pression sur la porte et l'empêchent un instant de s'ouvrir.

Enfin les battants s'écartent et les fonctionnaires rentrent dans la nef. Il y a là une quinzaine de donzelles et quelques fils de famille et comparses à gage, qui prennent des mines très désagréables, style des masques japonais, mais dont ne s'émeuvent pas les arrivants.

Le curé, un gros repu, débite une protestation bien inutile. Mais un autre ensoutané trouvant que cela traine en longueur est pris d'un accès de délirium épileptique et s'écrie en se tournant vers les arrivants : Vous êtes à pendre !

Il bave d'une façon anormale, les veines temporales se dilatent, sa figure pâlit et il présente les premiers symptômes de la rage. On songe un instant à le soumettre à l'examen de l'Institut Pasteur, mais l'accès se calme. On a pitié du malheureux qui est surtout un esprit faible.

Interrompu dans sa protestation, le gros curé reprend son anonnage et le termine en attirant toutes les foudres célestes, sur la tête des inventorieurs.

Ceux-ci commencent leur besogne, et pendant ce temps, le lévite hydrophobe saisit d'une folie nouvelle se met à gesticuler, à ployer et à déployer ses longs bras de paresseux.

UNE INFAMIE

Soudain pris d'une crise plus violente, il s'écrie : **« Je fais des vœux pour que l'armée qui fait cette besogne soit un jour écrasée par les troupes prussiennes ! Ce sera la** vengeance de Dieu ! »

On voit jusqu'à quelles odieuses pensées sont entraînés les ennemis de la République et de la Raison. Ces gens-là n'hésitent pas à montrer franchement leur pensée, à souhaiter de toute leur vilaine âme la mort de nos enfants de France parce que leurs projets d'exploitation sont déjoués, et s'ils ont crié vive l'armée ! lorsque celle-ci pouvait servir leurs desseins contre la République ils font des vœux pour son anéantissement maintenant qu'ils n'ont plus rien à en espérer.

Cet assoiffé du sang de nos pioupious rendant peut-être compte de l'odieux de ses propos, disparut comme par enchantement et s'en alla faire le matamore parmi les oyes, pardon les ouailles qui braillaient dans le chœur.

A trois heures moins dix l'inventaire est terminé et l'on évacue l'église. Les internes de la nef marmottent des imprécations terribles mais tout se borne à cela.

Les troupes se forment en colonne pour regagner Lille et Canteleu reprend son calme.

A Fourmies

L'inventaire a eu lieu mardi matin à l'église Notre-Dame-du-Trieux-de-Villers. Le service d'ordre était assuré par les 1er et 2e bataillons du 84e du Quesnoy.

A 9 heures, les soldats quittent Fourmies. Le calme le plus complet a régné, troublé seulement par les cantiques que chantent quelques bigotes.

Un lieutenant réactionnaire

Nous noterons que pendant les inventaires de Croix et de Wasquehal il nous a été donné de remarquer l'attitude d'un lieutenant du 43e, M. Husson de Sampigny qui n'a pas hésité à manifester son mécontentement de réactionnaire en donnant des ordres intempestifs.

A Croix, il s'adressa à un sergent qui allait à déblayer l'entrée de l'église et s'employait de son mieux à faciliter l'exécution des ordres donnés. M. Husson de Sampigny bien que n'étant pas de la compagnie du sergent, lui intima l'ordre de laisser tout cela en place et « de ne pas se mêler de cette besogne ».

A Wasquehal, M. Husson donna le triste exemple d'un officier qui méconnait les ordres donnés, en incitant brutalement les soldats-sapeurs du génie à ne pas les exécuter complètement, bien que ces sapeurs ne fussent pas sous son commandement.

Il est regrettable de constater, qu'à côté de la bonne volonté et du dévouement apportés par les troupes en général, il y a l'esprit anti-républicain de certains individus, qui semblent vouloir prendre pour un bel exemple celui du rebelle Magniez, le capitaine de Saint-Jans Cappelle.

Informations

RÉGIONALES

Drame passionnel

A PONT-A-VENDIN

UNE JEUNE FILLE TUEE A COUPS DE REVOLVER PAR UN JEUNE HOMME DE LENS.— L'ASSASSIN EN FUITE.

La paisible commune de Pont-à-Vendin a été jeudi soir le théâtre d'un crime appartenant à la catégorie dite passionnelle qui se distingue surtout par l'indulgence manifestée par le jury aux auteurs des meurtres de ce genre — indulgence qu'ils ne méritent pas souvent.

En l'espèce, l'individu qui de deux coups de revolver, abattait l'autre soir une jeune fille de 22 ans, n'est à nos yeux qu'un vulgaire criminel qui ne mérite aucune pitié. Le geste d'Antony : « Elle me résistait, je l'ai assassinée » est peut-être très bien porté sur la scène ; le « Tu m'appartiens ou je te tue » sentimental » ne justifie nullement ce mépris pour le droit à la vie de chacun.

Mais venons au fait :

LA SCENE DU MEURTRE

En face le passage à niveau, à cinquante mètres de la gare de Pont-à-Vendin, se trouve un estaminet d'allure proprette, à l'enseigne : « Autant ici qu'ailleurs ».

Cet estaminet est tenu par un brave ouvrier du numéro 8 de Lens, M. Louis-Charles Huleux, père de neuf enfants.

L'une de ses filles, Mathilde, née le 7 mars 1883 — elle est par conséquent âgée de 23 ans — fit connaissance, pour son malheur, d'un jeune homme de Lens, alors garde-frein à la Compagnie du Nord, et nommé Alfred Leroux.

L'idylle durait depuis ce moment, mais dans ces derniers temps, Leroux se montrait d'un caractère jaloux et il fit, paraît-il plusieurs scènes à sa maîtresse. Quelles étaient les raisons de cette jalousie ? on en est réduit aux hypothèses ; mais ce sentiment s'exaspéra au point de l'amener à tuer celle qui en faisait l'objet.

C'est jeudi qu'il résolut de mettre ce projet à exécution et, ayant touché sa quinzaine, il ne retourna pas au travail, mais vint rôder toute l'après-midi autour de la gare de Pont-à-Vendin.

A neuf heures du soir, Mathilde Huleux sortit de sa maison, accompagnée de sa plus jeune sœur, Jeanne, pour fermer les volets. A ce moment Leroux s'approcha d'elle et lui adressa la parole. Une discussion sembla s'engager et Jeanne Huleux, par discrétion, et pour laisser les amants s'expliquer, rentra dans la maison.

Elle n'avait pas encore refermé la porte derrière elle que deux détonations retentissaient.

Au bruit des coups de feu elle ressortit juste à temps pour voir sa sœur s'abattre à ses pieds en battant l'air de ses bras.

Frappée en face de la fenêtre, elle avait encore eu la force de parcourir plusieurs mètres pour chercher un refuge dans sa demeure pendant que l'assassin, abandonnant sa casquette sur le théâtre du crime, s'enfuyait dans la nuit.

Il y avait eu de ce drame un seul témoin : le garde de la barrière du passage à niveau qui, sur le moment, en entendant les coups de feu, crut, c'est sa propre expression, que quelque passant venait de laisser tomber terre un litre de bière. Ce n'est qu'en voyant la victime s'affaisser qu'il eut conscience qu'un crime venait d'être commis, et apercevant en même temps un homme qui fuyait il allait se mettre à sa poursuite quand l'arrivée d'un train le força à rester près de la barrière.

Cependant, aux cris poussés par Jeanne Huleux, on accourut, on releva la malheureuse jeune fille et on la rentra dans la maison. Le docteur Lheureux, de Vendin-le-Vieil, fut appelé, mais il ne put que constater la mort qui avait été presque foudroyante.

Le père qui était à son travail fut prévenu avec les plus grands ménagements. On jugea de son désespoir quand il apprit le malheur qui le frappait.

A LA RECHERCHE DE L'ASSASSIN

Immédiatement prévenue, la gendarmerie de Pont-à-Vendin arriva sur le théâtre du crime et pendant que le brigadier Dupré procédait aux premières constatations, le gendarme Vimbois partait pour Lens où les recherches furent immédiatement commencées par le maréchal des logis Dollet et les agents de police locale.

En effet on pouvait supposer que son assassin était revenu à Lens où il habitait chez ses parents, rue de la Glissoire, 10. Alfred Leroux travaillait depuis quelque temps à Meurchin pour le compte de la maison Bracq-Laurent qui exécute la construction d'un triage aux mines ; mais il habitait Lens, où il rentrait chaque soir.

L'enquête permit d'établir que le criminel avait touché sa quinzaine se montant à 96 francs, n'était pas rentré chez ses parents, bien qu'il fut revenu à Lens vers trois heures pour repartir à 6 heures à Pont-à-Vendin. On pouvait croire qu'il était venu chercher son revolver ; mais cette hypothèse n'est pas admissible, et d'autre part ses parents ne lui ont jamais vu aucune arme en sa possession. Leroux aurait-il fait acquisition de son revolver quelque temps avant l'assassinat ; c'est ce qu'on établira sans doute plus tard.

De son côté la gendarmerie ne restait pas inactive à Pont-à-Vendin ; accompagné du gendarme Morel, le brigadier Dupré fouilla les marais d'Annay et s'informa aux gares de Courrières, d'Harnes, d'Hénin-Liétard.

Mais ces recherches actives, comme celles exécutées à Lens sont restées infructueuses. Au dernier moment nous apprenons que Leroux aurait été vu vers minuit en gare de Douai-Sainghin. De nouvelles recherches ont été dirigées de ce côté. Mais peut-être Leroux a-t-il pu quitter Don par le train de 5 heures du matin et gagner Armentières et la frontière... à moins qu'il ne se soit fait justice.

LES CAUSES DU DRAME

Pour établir les causes de ce drame on en est évidemment réduit aux conjectures, tant que l'on n'aura pas mis la main sur le coupable. L'hypothèse qui semble la plus plausible serait que Leroux aurait récemment appris que Mathilde Huleux devait se marier le mois prochain. Cette nouvelle l'aurait vivement affecté. Il aurait essayé de faire revenir la jeune fille sur sa détermination, et c'est en voyant l'inutilité de ses efforts qu'il aurait résolu de la tuer.

DESCENTE DU PARQUET.— L'AUTOPSIE

Le parquet de Béthune prévenu, est descendu à Pont-à-Vendin hier matin à 10 heures. M. Boudry, juge d'instruction et Mirande, substitut, ont commencé leur enquête et ont quitté Pont-à-Vendin à midi.

A deux heures, M. Henseval, médecin-légiste, arrivait à son tour et procédait à l'autopsie. C'est dans la cuisine même de l'estaminet qu'a eu lieu la funèbre opération ; la table recouverte d'un drap sur lequel le sang noir coule à flots, faisant ressortir la pâleur du cadavre, fait un contraste saisissant avec cette chambrette coquettement ornée de gravures. Au-dessus de la cheminée, un « Souvenir de première communion » — est-ce celui de Mathilde ? — Et sur la fenêtre, ironie des choses, un volume sur la couverture duquel ont lit : « le Galant Secrétaire » !

L'opération est vivement menée par le praticien qui constate qu'un projectile a traversé la quatrième côte gauche et perforé le poumon, déterminant une formidable hémorragie : le cœur est intact ; et on retrouve le projectile logé dans la paroi dorsale. Mais une question se pose : on a entendu deux détonations et on n'a retrouvé qu'une balle. Enfin en lavant la figure de la victime on s'est aperçu qu'un autre projectile l'avait atteinte à la tête et que ce projectile avait fait une blessure qui, plus peut-être que la première a déterminé la mort. En effet, pénétrant derrière l'oreille, la balle a fracassé le crâne et pénétré dans le cervelet.

Disons enfin, pour être complet, que le coup de revolver qui a atteint la victime au sein gauche a été tiré de si près que les vêtements étaient brûlés.

Deux accidents mortels

aux mines de Nœux

Jeudi vers dix heures du matin, à la suite d'un coup de mine, un ouvrier mineur, Héaulne Henri se sauva par une cheminée se trouvant à proximité du lieu où s'était produit l'accident. Pour gravir cette cheminée il s'accrocha à des morceaux de bois, malheureusement l'un de ceux-ci se cassa et l'infortuné mineur fut projeté dans le fond, d'une hauteur de huit mètres et fut tué sur le coup.

Dès que cette triste nouvelle fut connue on prit toutes les mesures pour remonter au jour le corps du malheureux que l'on plaça dans une salle où le docteur Legrand médecin de la Compagnie des mines ne put que constater le décès. Dans sa chute Héaulne, s'était brisé la colonne vertébrale et comme nous l'avons dit plus haut, la mort avait été instantanée.

L'infortuné Héaulne, âgé de 42 ans, laisse une veuve avec six enfants en bas-âge.

Après les formalités d'usage remplies, le corps a été placé dans un cercueil et reconduit à son domicile à Ruitz, où Héaulne était cabaretier.

Ses funérailles auront lieu aujourd'hui samedi.

— Un autre accident qui, malheureusement a eu des suites également mortelles, s'est produit à la fosse numéro 1, des mines de Nœux.

L'ouvrier mineur Binse Emile, 52 ans, était occupé à travailler autour de deux berlines qui ne fonctionnaient pas bien.

Pour faire ce travail, le mineur ne prit pas la précaution de poser une chaine à travers la voie pour arrêter les autres petits véhicules roulant sur la même voie, cet oubli lui coûta la vie.

Une berline chargée de charbon tamponna les deux autres et Binse fut fortement atteint dans le ventre.

Aux cris qu'il poussa on s'empressa de lui porter secours, on le fit remonter au jour et on le transporta à l'Hôpital des mines.

Les docteurs de la compagnie jugèrent l'état de Binse si grave qu'ils se décidèrent à lui faire subir une opération, celle-ci fut faite par quatre docteurs qui s'étaient acquittés de leurs délicates fonctions à leur entière satisfaction et l'état du blessé s'était sensiblement amélioré, quand soudain il s'aggrava et Binse rendit le dernier soupir; l'infortuné avait les intestins perforés.

ACCIDENTS DE CHEMIN DE FER

A DOURGES

Un accident qui aurait pu avoir des conséquences fort graves s'est produit hier à 8 h. 40 du matin à Dourges.

Le train T. L. 3008 parti de Lens à 8 heures 14 stationnait en gare lorsqu'un train de marchandises qui le suivait de près franchit le signal d'arrêt et vint tamponner le train de voyageurs.

Le choc fut très violent, la dernière voiture de ce train, une voiture de train-tramway à couloir central, fut jetée hors des rails. Une femme qui s'y trouvait fut contusionnée.

Les dégâts matériels sont assez importants.

A VIOLAINES

Un train de marchandises qui se trouvait dans les voies du garage de Violaines a été, par suite d'une erreur d'aiguillage, tamponné l'avant-dernière nuit, vers une heure, par un autre train de marchandises.

Le fourgon de queue du train tamponné a été démoli et le garde-frein qui s'y trouvait a eu une jambe brisée.

Le Scandale de l'Intendance

DE LILLE

Un dernier mot sur le suicide d'Arras. La « Dépêche » trouve ce scandale tout naturel. - Les dettes des officiers d'administration et les prêts d'un fournisseur. - Il faut réformer les services de l'intendance.

Nous ne reviendrons sur le suicide du capitaine A... que pour en préciser les circonstances. Notre « sectarisme » — soit dit pour parler le langage toujours si aimable de la *Dépêche* — ne va pas jusqu'au piétinement des cadavres. Nous pousserons même la discretion jusqu'à ne pas imiter certains confrères qui, tard venus dans l'information qui nous occupe, essayent de se rattraper en imprimant tout vifs les noms des parents de ce mort, alors qu'il est notoire que ceux ci sont totalement étrangers aux actes coupables de leur gendre et beau-frère défunt.

Si nous sommes « sectaires », nous ne sommes pas des chacals ..

LE TESTAMENT DU CAPITAINE

Il est aujourd'hui établi par l'enquête médico-légale que le capitaine A... a mis fin à ses jours en absorbant une forte dose de strychnine. La mort a dû être foudroyante

Avant de s'empoisonner, cet officier a écrit plusieurs lettres dans l'une, adressée à son beau-père, un vieillard que tout le monde respecte, à Arras, il dit que sa mort est une « nécessité »

Dans une autre, — et ici nous reproduisons la *Dépêche*, car il ne nous en coûte nullement, comme à d'aucuns, de citer nos sources d'information, — dans une autre il prend énergiquement la défense du commandant Godefrein — celui-là même que jusqu'alors nous avions désigné par l'initiale G..., mais dont la conduite a été si révoltante, hier, que nous ne lui devons plus aucun ménagement.

Qui, hier, alors que les plus indifférents étaient émus par le récit du suicide de son ancien subordonné et complice, le commandant Godefrein, le sourire aux lèvres, se panadait dans un café de la Grand Place !

Que venait-il faire là cet homme qui, à défaut d'autres méfaits — et l'enquête préliminaire a établi sa responsabilité — que venait-il faire dans ce café où on le vit si souvent s'attabler avec le capitaine A... et le sergent rengagé X..., sinon braver l'opinion ?

Ce fut le sentiment général et tout le monde se détourna de lui avec répulsion et mépris.

Sans doute, dès cet instant, le commandant Godefrein était-il en possession de la lettre du suicidé qui lui donne une absolution généreuse, mais sans portée, et avait-il pensé que lui qui tous ces temps derniers marchait la tête basse, l'œil vide, le pas hésitant, pouvait maintenant se redresser !

N'a-t-il pas, en effet, pour lui, le pardon du mort et la rétractation du lieutenant Schaenbecker ?

Eh bien, tout cela, nous le répétons, est insuffisant, car en admettant même *a fortiori* qu'il n'ait pas directement trempé dans les tripotages du capitaine A... il n'en est pas moins acquis que ces tripotages se sont opérés dans son service, sous sa direction et que, déjà, l'autorité militaire l'a frappé pour ces faits.

Restez donc chez vous, Monsieur le Principal, en attendant la sentence suspendue sur votre tête. C'est ce que vous avez de mieux à faire. Et surtout, taisez-vous, si vous avez du cœur, pas encore vous du rôle de victime.

L'INTENDANT VALLEE

M. l'Intendant Vallée arrivé depuis peu à Lille, et qui semble nous être tombé de la lune, a déclaré à un de nos confrères de la *Dépêche* qu'il ne connaissait encore qu'imparfaitement les faits reprochés *aux deux anciens officiers*...

Oh ! oh ! M. le Principal, ne seriez-vous pas l'un de ces « anciens » ? Et alors pourriez-vous nous dire pourquoi vous n'êtes plus « officier » ?

Mais revenons à M. l'Intendant.

M. l'Intendant a déclaré, — lui qui ne sait presque rien, il l'a dit - — que nos renseignements avaient été recueillis à des sources non autorisées...

Qu'est-ce que c'est que cela une source autorisée ? Vichy-Etat ? Mon Dieu, M. l'Intendant, si nous ne sommes pas allé à votre robinet c'est parce que nous savions que nous aurions beau le dévisser, et qu'il n'en sortirait rien.

Car, enfin, tout ce que le rédacteur de la *Dépêche* a pu tirer de votre bouche, c'est que nous avions commis des erreurs « grossières ».

Voilà un bien gros mot de la part d'un homme qui ne sait rien !

Eh bien, sauf sur quelques points de détail, nous maintenons tout ce que nous avons précédemment écrit.

D'ailleurs, une seule question se pose et c'est celle-ci :

— Oui ou non y a-t-il eu, pendant une longue suite d'années des malversations commises dans les services de l'ex-commandant Godefrein ?

Nous défions M. l'Intendant Vallée de répondre négativement.

MORALE FACILE

Dans un préambule qui ne manque d'ailleurs pas d'habileté, la « Dépêche » trouve presque tout naturel le scandale que nous avons dénoncé

— « A toute époque, écrit notre confrère, on a vu de pareils incidents (sic), qui se réglaient d'habitude, par la seule intervention de l'autorité militaire. Il a fallu la passion sectaire pour faire sortir ces affaires du terrain où elles auraient dû être limitées. »

Un incident, un simple incident, le fait de voler le soldat de son pain et le contribuable de son argent ?

Vraiment si la « Dépêche » ne s'était empressée d'ajouter qu'elle demande toute la lumière, on serait tenté de croire qu'elle a perdu le sens et la valeur des mots dans un désir incompréhensible de défendre les opérations coupables d'un commandant, d'un capitaine et d'un sergent, — de ce trio qui si longtemps, fit sonner des louis d'or sur les tables de marbre du café Bellevue, dans les salons du restaurant Divoir, ou dans l'arrière-boutique d'un estaminet qui avoisine le Kursaal !

Que notre confrère garde donc son talent d'avocat pour de meilleures causes. Celle de M. Godefrain, malgré le certificat « in extremis » — et même à cause de cela — ne vaut pas les quatre fers d'un chien.

L'avenir le lui prouvera bientôt, à moins que sous le général Picquart il n'y ait pas plus de justice qu'au temps du général Mercier, cette idole de M. Godefrein.

NOTRE ENQUETE

Il est cependant douteux que cette lumière que la « Dépêche » réclame avec nous, — et nous sommes honoré de nous trouver en si bonne et honneste compagnie — il est douteux, toutefois, que la lumière soit étouffée, malgré les influences puissantes qui s'y emploient.

L'enquête militaire se poursuit, mais, comme nous l'avons déjà dit, elle ne doit pas seulement porter sur les fraudes et les détournements dans les rations de pain et de biscuit ; elle doit s'étendre aussi à toutes les opérations d'achat et de ventes qui ont été faites par le service des subsistances et aussi sur « la façon dont ce service faisait établir les mercuriales hebdomadaires. »

De notre côté, nous nous appliquons à pénétrer les mystères de ces diverses opérations. Ce n'est pas toujours facile et peut-être aurons-nous encore à subir les sarcasmes de M. l'Intendant Vallée, mais nous irons jusqu'au bout du devoir que nous nous sommes imposé devant la conscience publique justement alarmée.

Des noms de gros industriels ont été jetés en pâture à la curiosité de la foule. Nous les ferons interroger et impartialement, nous enregistrerons leurs réponses, s'ils croient devoir nous répondre.

Hier, nous avons envoyé un de nos collaborateurs chez l'un de ces fournisseurs habituels de l'Intendance, M. Delphin-Petit, qui très aimablement, lui a fait les déclarations suivantes :

INTERVIEW D'UN FOURNISSEUR DE L'INTENDANCE

« Je connais fort peu le capitaine A... et le commandant G.... Je ne suis que façonnier, c'est-à-dire que je mouds le blé de l'Etat. On m'apporte du grain et je rends de la farine. Les officiers de l'Intendance viennent vérifier chez moi la qualité de la mouture, mais les quantités ne les regardent pas.

Depuis 25 ans, j'ai connu sept ou huit intendants, et une dizaine de sous-intendants. Les comptables changent tous les quatre ou cinq ans.

Parmi la soixantaine d'officiers que j'ai vu venir chez moi depuis les 25 ans, j'en ai connu de plus ou moins convenables, mais rien dans leur façon d'agir n'a jamais pu me faire douter de leur honnêteté. Le seul reproche que je pourrais leur faire, c'est qu'ils ne venaient pas souvent, pas assez souvent même, vérifier la qualité de la mouture.

J'ai remarqué aussi que la plupart des officiers d'administration n'étaient pas entre eux de très bons collègues, et qu'ils ne manquaient jamais l'occasion de se dénigrer mutuellement.

Quant au capitaine A..., je n'ai rien à dire de lui. Dans ses rapports avec moi, je l'ai toujours trouvé très correct.

Je n'en dirai pas autant de ses dénonciateurs, si ceux-ci sont bien les officiers que je suppose. Je sais sur eux beaucoup de choses dont je parlerai s'il le faut.

D'ailleurs, à part de très honorables exceptions, les officiers d'administration sont souvent criblés de dettes.

Pour ma part, j'ai souvent prêté de l'argent à plusieurs d'entre eux, et je possède même une collection de lettres contenant des demandes d'argent.

Mais je ne veux pas m'occuper de cette affaire qui ne me regarde pas, cependant, ce dont beaucoup de gens seront très ennuyés. »

Ainsi s'est exprimé M. Delphin-Petit. Nous lui laissons l'entière responsabilité de ses jugements. Mais nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer, encore une fois, qu'il est nécessaire, indispensable de réformer profondément des services où les fournisseurs honnêtes constatent de si graves négligences et de si coupables abus.

Dernière Heure

Le Curé Cassan

EN ASSISES

Dernière audience. — Le ministère public réclame une peine sévère contre le curé avorteur. — Le jury rend un verdict affirmatif, avec circonstances atténuantes. — La condamnation.

Montpellier, 23 novembre. — A l'audience de ce matin, M. Balmary, avocat général, a prononcé son réquisitoire contre l'abbé Cassan.

Il montre l'accusé dans toutes les paroisses qu'il a traversées, distribuant des caresses et des baisers aux jeunes filles, sont prétendu amour mystique devant se transformer fatalement plus tard, en amour charnel.

Il établit par des lettres amoureuses et des témoignages, la passion née entre l'abbé Cassan et Augustine Laugé, dont il fit sa maîtresse.

Après avoir démontré que Cassan était bien le père de l'enfant d'Augustine Laugé, il retrace les péripéties de l'accouchement, que le curé avait voulu au presbytère même et sans témoins ni médecin, pour garder le secret de sa honte et de celle d'Augustine.

L'avocat général établit le double crime d'homicide par imprudence commis par l'accusé.

Le ministère public conclut en demandant une peine sévère contre le curé Cassan convaincu d'avoir tué, tout au moins par imprudence, sa maîtresse et son enfant.

L'avocat de Cassan prononce ensuite une plaidoirie sentimentale, faisant appel à la pitié et à l'indulgence du jury, en faveur du curé de Faugères.

Le Verdict

Après une demi heure de délibération, le jury rend un verdict affirmatif sur la question de suppression d'enfant. Il accorde à l'abbé Cassan le bénéfice des circonstances atténuantes.

En conséquence, la Cour condamne le curé de Faugères à TROIS ANS DE PRISON.

A la sortie, des manifestations se sont produites contre le curé Cassan, que les gendarmes ont emmené en hâte à la prison.